

Pétition du collectif des personnels précaires de l'Education Nationale de l'Hérault :

antiprecaires34@no-log.org

CAE/CAV : un an, deux ans, trois ans... Et après ?

Nous personnels recrutés pour l'aide administrative aux écoles, l'accompagnement des élèves en situation de handicap, la vie scolaire des écoles et des établissements du second degré, refusons le sort qui nous est réservé au terme de nos contrats.

Au 30 juin 2008, les personnels en contrat d'avenir dans le second degré n'occupant pas les fonctions d'AVS auprès d'enfants à handicap n'ont pas eu de renouvellement de contrat. Les personnels en contrat d'accompagnement à l'emploi arrivant au terme des 24 mois de la durée légale du contrat se sont retrouvés à la case chômage.

Pour les autres des renouvellements ont été signés, soit jusqu'au 30 juin 2009, soit jusqu'à atteindre 24 mois. Nous appelons l'ensemble de la population à nous soutenir dans notre combat, pour la reconnaissance de notre travail en signant cette pétition, en soutenant nos actions et en y participant.

Nous demandons :

- ➔ **La titularisation de tous les personnels précaires des écoles et des établissements du second degré sur leur poste, sans condition de concours ni de nationalité et avec un salaire décent.**
- ➔ **Le droit effectif à une formation**
- ➔ **La reconnaissance des mêmes droits pour tous les contrats précaires : prime de retour à l'emploi, cumul avec les minima sociaux, prime de Noël....**

Mobilisons nous pour que cesse la précarité dans l'Education Nationale

NOM-Prénom	Fonction	Adresse	signature

Renvoyez cette pétition à l'un des syndicats soutenant le collectif:

CNT Education 34, c/o librairie Mauvaise réputation, 20 rue Terral, 34000 Montpellier

SUD Education 34, 23 rue Lakanal, 34090 Montpellier

Cette pétition servira auprès des média ou de l'administration à porter nos revendications